

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 11 décembre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 5 décembre 2017  
Date de publication : 19 décembre 2017

**Conseillers présents** : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.  
Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin  
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M.  
Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-  
AMIOT, Mme Isabelle DELAINÉ, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire  
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu  
BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-  
Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako  
HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie  
SERMIER, M. Timothée DRUET

**Référence**

N° 17.11.12.148

**Commission**

Aménagement de la Ville

**Objet**

Mise à disposition  
d'immeubles sis place  
Barberousse à la  
Communauté  
d'Agglomération du Grand  
Dole

**Secrétaire de séance**Catherine NONNOTTE-  
BOUTON**Rapporteur**

Stéphane CHAMPANHET

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire  
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM  
17.11.12.130)

**Conseillers absents en cours de séance :**

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ  
(DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ;  
Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, attributive de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs », a décidé l'année dernière de réhabiliter et d'agrandir le complexe sportif et culturel de la place Barberousse qui abrite aujourd'hui la piscine municipale, le gymnase Pierre Talagrand, la Maison des jeunes et de la Culture et la salle de cinéma « le Studio ». L'espace libéré par la démolition de l'ancienne caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours permettra la construction d'équipements sportifs complémentaires et parallèlement un parking souterrain sera aménagé place Précipiano.

La réalisation de ce projet d'ensemble, inscrit dans l'ilot de l'Arsenal à la richesse patrimoniale forte, devra s'engager prochainement. Afin que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose des immeubles nécessaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce vaste programme, il conviendrait que la Ville de Dole lui transfère les éléments de patrimoine qu'elle possède en application et selon les dispositions des articles L1321-1, L1321-2 et L1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les deux collectivités.

Les biens concernés sont les suivants :

- le bâtiment sis 21 place Barberousse regroupant la piscine, le gymnase, la M.J.C. et la salle de cinéma,
- la terrasse s'étendant au Sud-Est de ce bâtiment et le terrain jouxtant le pignon Nord-Est,
- l'emprise de l'ancien centre de secours démolé en 2016,
- l'espace déclassé du domaine public communal situé au Nord-Ouest du bâtiment.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 6 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la remise des biens décrits ci-avant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **PRÉCISE** que ces biens seront remis à titre gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir,
- **NOTE** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera substituée à la Ville de Dole dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers bénéficiant de concession sur tout ou partie des biens remis.

Fait à Dole, le 11 décembre 2017  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Trésorerie Principale
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole

  


# Mise à disposition d'immeubles sis place Barberousse à la CAGD

